



Toulouse, le 12/12/2023

Arrêté n° ARR-T4-0113

DAES PAPH - DIRECTION
ACCOMPAGNEMENT PAR LES
ETABLISSEMENTS & LES
SERVICES DES PA-PH

Dossier suivi par :
DAES-TQE-AT

@ : DAES-TQE@cd31.fr

Le Président du Conseil départemental,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** l'arrêté du Président du Conseil départemental du 2 octobre 2023 fixant la valeur de référence du point groupe iso-ressources départemental à 7,52 €;
- Vu** l'annexe 4 de l'EPRD relative à l'activité transmise par l'établissement ;

Arrête

Article 1 : Le financement global de la dépendance pour 2024 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes :

EHPAD SAINT-JACQUES
CHEMIN PIQUETTE
31330 GRENADE SUR GARONNE

est fixé à : **1 366 760,00 €**

Article 2. : Les tarifs journaliers relatifs à la dépendance sont fixés pour 2024 comme suit :

ACCUEIL PERMANENT
Tarifs Moyens et applicables au 1 ^{er} janvier 2024
GIR 1 – 2 : 23,38 € TTC
GIR 3 – 4 : 14,84 € TTC
GIR 5 – 6 : 6,30 € TTC

Article 3 : Pour l'exercice budgétaire 2024, la part départementale du forfait global dépendance versé à l'EHPAD SAINT-JACQUES pour les résidents dont les dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie incombent au département de la Haute-Garonne, est fixée à : **746 747,28 €**.

Article 4 : Le montant mensuel de la part départementale du forfait global dépendance, versé à l'établissement par le Conseil départemental s'élève à compter du 1^{er} janvier 2024 à : **62 228,94 €**.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'établissement.

Article 6 : En application de l'ordonnance n°2021-1 310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le présent arrêté sera publié sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Article 7 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au :
Greffe du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux
Cour Administrative d'Appel de Bordeaux

17 Cours de Verdun

33074 BORDEAUX CEDEX

dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Signé

Violaine GOURDOU

Pour le Président du Conseil départemental,

et par délégation,

La Directrice de l'Accompagnement par les
Etablissements et les Services

